

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**11 DECEMBRE 2020**  
**QUI S'EST DÉROULÉ A HUIS CLOS ;**

**Président** : **M. Laurent DESTRUMELLE**

**Présents** : **Mesdames et Messieurs**  
**FAGNART-MOREL Stéphanie,**  
**GUÉRIN Véronique, MOTELET Céline,**  
**BEAUJET Bernard, PHILBERT Olivier,**  
**COURTEHOUX Vincent, CREMER Jean,**  
**DEJENTE Claude, KUBIAK Julien,**  
**DELAUNOIS Jérôme, SCHMITT Stéphane**

**Absents Excusés:** **M. Joël CHARTIER ayant donné**  
**procuration à Monsieur Bernard BEAUJET**  
**M. Grégory LEMAIRE ayant donné**  
**procuration à M. Laurent DESTRUMELLE**  
**M. GIOT Jean-Pierre,**

**Secrétaire** : **Madame Véronique GUÉRIN**

\*\*\*\*\*

**1 – Procès-verbal :**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la précédente réunion.

**2 – Droit de préemption urbain – délibération 56-2020 – nomenclature 2-3 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption) concernant les parcelles suivantes sises Lieudit « Le Village » :

- AB 128 d'une contenance de 82 m<sup>2</sup>
- AB 129 d'une contenance de 83 m<sup>2</sup>
- AB 130 droits à la cour commune d'une contenance de 682 m<sup>2</sup>
- AB 131 d'une contenance de 101 m<sup>2</sup>
- AB 134 d'une contenance de 121 m<sup>2</sup>
- AN 138 d'une contenance de 200 m<sup>2</sup>

Le prix de vente de cette propriété s'élève à cinquante mille euros (50 000 € 00).

Il indique que par délibération n° 32-2020 du 17 juillet 2020 le Conseil Municipal lui a délégué l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

Mais préalablement à toute décision, il souhaite l'avis du conseil municipal et l'invite à se prononcer sur l'application ou non du droit de préemption.

L'achat de ces propriétés permettrait à la commune de créer un tiers lieu pour mise à disposition du bâtiment à toutes personnes intéressées pour s'y regrouper dans le cadre d'activités de partage professionnel et/ou culturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide d'appliquer le droit de préemption,
- Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir.
- Dit que pour financer cette opération, il convient de procéder à la décision modificative suivante :
  - o Prélèvement de la somme de 70 000 € du compte 2132, opération 613 « Aménagement immeubles communaux »
  - o Affectation de la somme de 70 000 € au compte 2115 opération 665 « Achat de propriétés et de terrains ».

### **3 – Vente de terrains - délibération 57-2020 – nomenclature 3-5 :**

Le Conseil Municipal :

- Vu les délibérations n° 30-2020 du 17 juillet 2020, n° 53-2020 et n°54-2020 du 16 octobre 2020 relatives à la vente de terrains,
- Considérant la division des parcelles ZI 24 et ZI 25,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide de vendre les parcelles suivantes, issues de cette division :

- Parcelle « e » d'une  
contenance de 533 m<sup>2</sup> et parcelle « j » d'une contenance de 1344 m<sup>2</sup> soit une contenance totale de 1877 m<sup>2</sup>, non viabilisées au prix de 30 000 € 00

- Parcelle « d » d'une contenance de 1274 m<sup>2</sup> et parcelle « i » d'une contenance de 943 m<sup>2</sup> soit une contenance totale de 2217 m<sup>2</sup>, viabilisées au prix de 40 000 €

- Parcelle « b » d'une contenance de 832 m<sup>2</sup> et parcelle « h » d'une contenance de 460 m<sup>2</sup> soit une contenance totale de 1 292 m<sup>2</sup>, viabilisées au prix de 30 000 €

- Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables à intervenir

### **4 – Investissements 2021 :**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les investissements suivants au budget primitif 2021 :

- Achat de biens immobiliers,
- Enfouissement des réseaux,
- Travaux de toiture,
- Aménagement dans les bâtiments communaux,
- Portail de la Mairie,
- Travaux de voirie.

### **5 – Affaires diverses :**

Sur invitation de Monsieur le Maire, chaque conseiller est invité à faire part de ses remarques et observations. Sont ainsi abordés les sujets suivants :

Monsieur Beaujet évoque les problèmes liés au stationnement des véhicules aux abords du pôle scolaire et présente un avis qui sera remis aux contrevenants. Demande sera faite aux enseignants de garer leurs véhicules sur le parking dans la cour de l'établissement.

Monsieur Courtehoux informe qu'il a participé à une réunion de la commission culturelle et a présenté le projet avec BISCARA ETC...

Madame Motelet informe de la création de l'association Working Girl du Rethélois. Association de créateurs qui a pour but de redynamiser le commerce rethélois. Elle propose la mise en place d'un marché à la salle des fêtes Arthur Rimbaud au printemps 2021 si la crise sanitaire évolue favorablement.

Madame Guérin souhaiterait avoir les coordonnées de chaque conseiller municipal, Monsieur le Maire lui remet la liste.

Monsieur Cremmer indique que la gendarmerie procède à une enquête pour évaluer la qualité du lien entre la population et ses services. Enquête qui se déroule sur internet sur la base du volontariat. Il collectera les feuilles de renseignements pour la gendarmerie. Aucun volontaire ne se propose.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 30.